

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 avril 2025

à 18h30

Nombre de membres

En exercice : 16

Présents : 11

Absents : 5

Votants : 11

- dont « pour » : 11

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Xavier MASSOU, Régine BERGERET, Philippe CASTETS, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Alban LACAZE, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ, Lucien LARROZE

Excusés : Aude LACAZE-LABADIE, Didier LARRAZABAL, Alain TRÉPEU, Joël SÉGOT, Benoît MARINÉ

Décision n°DB-2025-006 : COORDINATION ET VALORISATION DE LA POLITIQUE DU MONDE ASSOCIATIF
Attribution de subvention aux écoles de musique à rayonnement intercommunal

Madame la Vice-Présidente en charge de la coordination et valorisation de la politique du monde associatif rappelle que par la délibération n°2024-002 du 25 janvier 2024, le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les « subventions en matière culturelle et sportive : instruction et octroi des demandes suivant les règlements d'intervention approuvés en conseil. »

Le règlement d'intervention « Soutien à l'enseignement musical » de la Communauté de communes a été approuvé par la délibération n°D-2024-081 du 17 octobre 2024.

Les Amis de la Musique du Canton de Lembeye (AMCL), Le Club des Jeunes de Morlaàs (CDJ) et l'école de Musique en Ousse (MeO – sites d'enseignements d'Espoey, Pontacq et Soumoulou) ont déposé une demande de subvention sur le budget 2025, au titre de leur saison de fonctionnement septembre 2024-août 2025.

Ces trois écoles de musique associatives à rayonnement intercommunal, domiciliées et actives sur le territoire, ont sollicité les aides suivantes, en accord avec le règlement précité :

- Aide au fonctionnement par élève résident de la CCNEB ;
- Aide à l'emploi d'un coordinateur pédagogique (volume horaire par école) ;
- Aide à l'emploi d'un gestionnaire administratif (volume horaire par école) ;
- Aide à l'investissement (achat d'instruments et de matériel pédagogique)
- Aide aux projets internes à l'école (INTRA), avec des partenaires extérieurs (EXTRA), avec d'autres écoles de musique (INTER).

Les demandes des trois associations remplissent les conditions d'octroi et l'éligibilité énoncées au règlement.

- Subvention estimée pour la saison septembre 24 – août 25 (12 mois) selon le règlement d'intervention de soutien à l'enseignement musical précité :

Ecoles de musique	Lembeye (AMCL)	Morlaàs (CDJ)	Espoeey-Pontacq-Soumoulou (MeO)
Aide par élève CCNEB	14 175€ 63 él.	21 375€ 95 él.	31 725€ 141 él.
Coordination pédagogique	6 240€ (5h/sem)	7 488€ (6h/sem)	16 224€ (13h/sem)
Gestionnaire administratif	0€ (6h/sem)	7 644€ (7h/sem)	16 380€ (15h/sem)
Investissement	258€	500€	500€
Projets	790€	1 480€	1 500€
TOTAL éligible selon RI	21 463€ max	38 487€ max	66 329€ max
TOTAL demandé par EM	16 800€	38 487€	66 329€

- Subvention 2025 aux écoles de musique proposée pour la saison 24-25 :

Une partie des subventions pour la saison 24-25 a déjà été versée sur le budget 2024. Il s'agit de définir ici les montants du reste de la saison 24-25 pour la période janvier-août 2025 qui seront versés sur le budget 2025. Un acompte de 50 % de la subvention janvier-août sera versé en mai sur la base de la demande, puis 50 % maximum sur justificatifs des dépenses réelles, au plus tard en décembre 2025.

Ecoles de musique	Lembeye	Morlaàs	Musique en Ousse
TOTAL subvention 24/25 proposé	16 800€	38 487€	66 329€
Subvention 2024 déjà versée (septembre-décembre 24)	5 600€	11 558€	9 201€
Proposition subvention 2025 (janvier-août25)	11 200€	26 929€	57 128€
Acompte 50% en mai 25	5600€	13 465€	28 564€
Solde 50% max <u>sur justificatifs dépenses réelles</u> au plus tard en décembre 25	5600€ max	13 464€ max	28 564€ max

À la suite de la présentation détaillée des demandes des écoles de musique au regard de leur fonctionnement pour la saison 2024-2025, le Bureau communautaire a validé à l'unanimité les montants proposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE

